- Planimétrique : RFG93-CC45 33850 LEOGNAN 63, cours du Maréchal Leclerc Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. Plan dressé après vérification des limites et conforme au Procès Verbal de bornage et de reconnaissance de limites dressé le 2 mai 2016 par AB6 FEDER - LAFARGUE Géomètres-Experts à Bègles. Rattachement: Avenue de Cestas et chemin de Mignoy ECHELLE 1/250 PLAN DE VENTE Lotissement " COMMUNE DE LEOGNAN 46.75 46.95 46.60 46.34 0 Comté du Bergey" 0 DU LOT 3 P= 20 mm/m 24.87 **Q** 46.08 -\46.51 <mark>5</mark> 0 ATTENTION Détaché en vue de la construction Superficie arpentée = 745 m² Superficie arpentée = 46.09 ce document ne devra 45.93 46.18 4.56 Lot 3 46.37 😤 46.26 45.95 13.62 4.00 46.22 45.99 P=20 mm/m5.00 46.09 46.32 45.84 ONDRE DES GEOMETRES ES 45.1 46.15 Tel: 05.56.64.16.20 geometre@inguere.fr Référence : 22060-PA2-1 Plan de vente: 08/10/2024 Date : 19/05/2022 J.46.03 46.49 0 CheminInscription 4216 46.25 de 45.98 Mignoy45.5<u>8</u> ALALECHELLE 1/600 PLAN D'ENSEMBLE AL55 53 92 AL87 85 Lot 2 Lot 4 Lot 6 Avenue ALLot 8 9 Lot 1 Accès commun DU LOTISSEMENT Lot 3 Lot 5 Chemin ot 7 de Cestas Mignoy techniques à réaliser: Légende des aménagements Panneaux de signalisation Caniveau CC1 largeur 40 cm Marquages au sol Bloc creux épaisseur 15 cm Bordure AC1 Regard privatif 30*30 Chambre de tirage Regard de branchement EU existant Regard de branchement EU double Regard de visite Ø800 Poteau incendie Coffret RMBT 8 plages Coffret électrique Coffret de branchement eau potable Grille + avaloir avec grille avec décantation (50 cm) Panier de récupération et décantation Regard de visite Ø800 Accès au lot Pente de la chaussée ête d'aqueduc de sécurité Ø300 AE 237 Emprise de la zone constructible techniques existants: Légende des aménagements Emprise du lotissement Haie vive Référence cadastrale Supports EDF Projection cadastrale Résineux (Chênes Support télécom Regard télécom Borne O.G.E. Bouche à clef d'eau Compteur électrique Compteur gaz Compteur d'eau Regard EP Panneaux de signalisations Ligne électrique aérienne